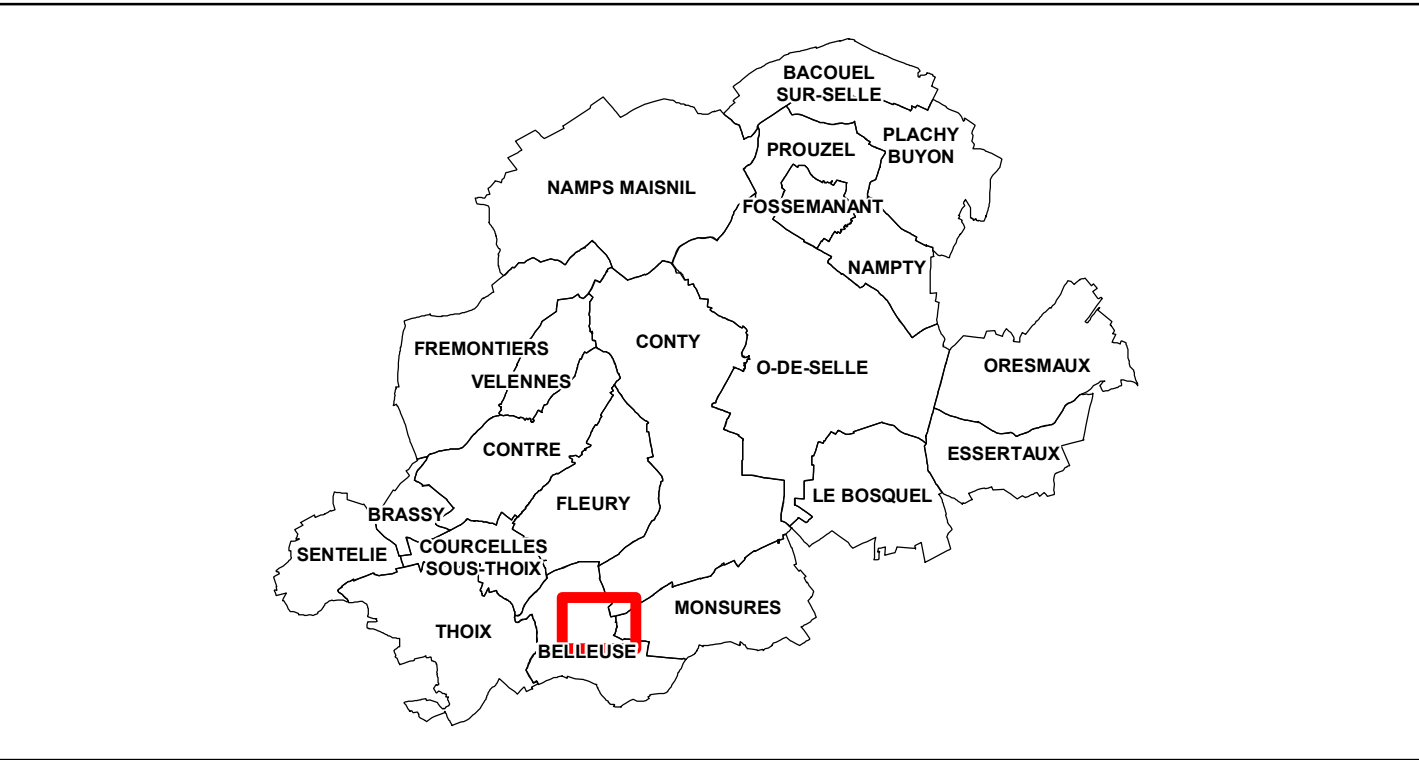


Vu pour être annexée à la délibération du 07/07/2023
approuvant les dispositions de la modification n°1 du
PLUI du territoire du Contynçois.

Fait à Poix-de-Picardie,
Le Président,

Date: 30/06/2025

PLUI APPROUVE LE : 17/04/2023
MODIFICATION n°1 LE : 07/07/2025



Prescriptions :

- Bâtiment en zone agricole ou naturelle susceptible de changer de destination
- Emplacement réservé
- Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Orientations d'Aménagement et de Programmation - Grande emprise foncière
- Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées

Risques naturels :

- Zone prioritaire pour la gestion des eaux pluviales
- Périmètre où s'applique le PPRI "Vallée de la Somme"
- Secteur de type A concerné par un axe de ruissellement faisant l'objet de prescriptions réglementaires particulières (RT51-31)
- Secteur de type B concerné par un axe de ruissellement faisant l'objet de prescriptions réglementaires particulières (RT51-34)

	UA : Noyau historique dense des bourgs et villages à dominante d'habitat
	UB : Tissu récent à dominante d'habitat pavillonnaire
	UC : Tissu mixte des bourgs et villages aux formes urbaines variées
	UF : Espace à dominante d'activités artisanales et industrielles
	Ufa : Espace à dominante d'activités de stockage
	UFC : Espace à dominante d'activités autorisant le commerce supérieur à 1000 m²
	Ueq : Zone à dominante d'équipements
	Ueqh : Zone de l'emprise du camping municipal de Lœuxilly
	Up : Ensemble patrimonial remarquable
	Ur : Site dédié au pôle équestre et à ses activités connexes
	2AUF : Zone dédiée aux constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures de transport
Zones à urbaniser :	
	AU : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
	2AU : Zone à urbaniser à vocation d'activités artisanales et industrielles
	2AUF : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités artisanales et industrielles
	2AUFeqh : Zone à urbaniser à long terme pour l'extension du camping
Zones agricoles :	
	A : Zone à vocation agricole
Zones naturelles :	
	N : Zone naturelle inconstructible
	Nc : Zone naturelle constructible sous conditions
	Nj : Zone correspondant aux fonds de jardin en limite de zones d'habitat
	Np : Parcs et jardins des demeures remarquables
	Nt : Zone naturelle à vocation de loisirs

